



COMMUNE DE CLERMONT-L'HERAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°4 : Annexes
4.1 – Annexes sanitaires

Révision générale approuvée le 6 mars 2024



SOMMAIRE

Alimentation en eau potable.....	5
Assainissement des eaux usées	15
Collecte et traitement des déchets.....	29

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Article 1. CONTEXTE - PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune a transféré la compétence Eau à la Communauté de Communes du Clermontais. La gestion de l'eau potable et l'assainissement est assurée par un service en régie appelé Inter'ceau. La structure est implantée sur la commune Paulhan (Communauté de Communes du Clermontais). Le service public eau et assainissement a pour objectif d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur, puis de collecter et de traiter les eaux usées avant leur retour au milieu naturel. La Communauté de Communes du Clermontais n'est pas entièrement gérée par Inter'ceau. Les communes de Clermont-l'Hérault, Nébian et Villeneuveville restent gérées par la SAUR jusqu'en décembre 2021 (territoire de l'ex SEPAC). À Péret, la Pérotoise reste gestionnaire au nom de la Communauté de Communes. Enfin pour la commune de l'Usclas-d'Hérault, la gestion de l'eau potable est assurée par le syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Hérault.

La Communauté de Communes du Clermontais est en cours d'élaboration de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable intercommunal. Ce document assurera une vision globale de la situation du territoire et les perspectives futures.

Les données suivantes sont établies à l'échelle du territoire de l'ex SEPAC regroupant les communes de Clermont-l'Hérault, Nébian et Villeneuveville.

Article 2. RESSOURCES, PRODUCTION ET STOCKAGE

1. Les ressources actuelles

Clermont-l'Hérault est alimentée en eau potable par 4 sources différentes :

- Forage de l'Aveyro sur la commune de Ceyras
- Forage du Mas de Mare sur la commune de Brignac
- Source de Vallombreuse sur la commune de Villeneuveville
- Pont de l'Amour sur la commune de Villeneuveville

Le réseau de Clermont-l'Hérault est également interconnecté avec celui de Nébian. La source du Pont de l'Amour de Villeneuveville peut présenter une ressource supplémentaire pour Clermont-l'Hérault. Surtout, les ressources provenant de l'Aveyro et du Mas de Mare peuvent secourir partiellement l'alimentation des communes de Nébian et Villeneuveville.

Un raccordement de la commune de Lacoste limitrophe à Clermont-l'Hérault au nord est également envisagé à terme afin d'assurer la sécurisation de la ressource en eau du village et une meilleure qualité de l'eau. Le raccordement de Lacoste engendrera alors la suppression du captage de Font Chaude implanté sur la commune de Clermont-l'Hérault.

Sur les unités de production du territoire, les débits maximums sont :

- Mas de Mare : 2 000 m³/jour ;
- Aveyro : 2 000 m³/jour ;
- Vallombreuse : 1 200 m³/jour ;
- Pont de l'Amour : 1 400 m³/jour.

Les 3 captages de l'Aveyro, du Mas de Mare et de Vallombreuse sont susceptibles de couvrir les besoins en pointe à l'horizon 2040 des 4 communes (Clermont-l'Hérault, Lacoste, Nébian et Villeneuveville) sous réserve que le rendement du réseau soit maintenu à au moins 75%. Les besoins sont estimés à 5 2481 m³/jour en pointe pour une population totale de 13 670 personnes.

2. La production d'eau

L'alimentation en eau du service se fait exclusivement grâce aux ressources propres, il n'y a aucun achat d'eau à des communes voisines.

La production d'eau est en nette baisse en 2020 par rapport à 2016 et en baisse plus modérée par rapport à 2019 (Cf. tableau ci-dessous). On observe une augmentation de la production sur les captages de l'Aveyro et du Mas de Mare (80% de la production totale) alors qu'elle avait eu tendance à diminuer. À l'inverse, les autres ressources sont moins sollicitées.

Eau produite	2016	2017	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Mas de Mare et Aveyro	785 951	727 022	644 521	681 366	760 128	11,6%
Vallombreuse	141 330	153 280	145 017	160 964	70 712	-56,1%
Pont de l'Amour	153 394	126 738	125 908	122 678	114 166	-6,9%
Total	1 047 716 m³	983 585 m³	915 446 m³	965 008 m³	945 006 m³	-2,1%

Évolution de la production d'eau sur le territoire de l'ex SEPAC

Source : RPQS 2020 du service public de l'eau potable

3. Le stockage de l'eau potable

À l'échelle de l'ex SEPAC, 8 réservoirs permettent le stockage de la production d'eau potable, dont un consacré à la réserve incendie (Mas Raujou). La capacité totale de stockage est de 5 600 m³.

À Clermont-l'Hérault, le stockage de l'eau potable se fait dans 5 réservoirs implantés dans la commune :

- Réservoir *Le Pioch*, situé sur le sommet du *Puech Castel* non loin du château. Il est composé de 2 cuves de 1 500 et 1 000 m³, soit une capacité totale de 2 500 m³. Cet ouvrage alimente principalement le centre de Clermont-l'Hérault et les quartiers de l'Arnet et Fontenay.
- Réservoirs *Le Cabrié I, II et III*, situés non loin du hameau des Bories. Il est composé de 3 cuves de 250, 400 et 700 m³, soit une capacité totale de 1 350 m³. Cet ouvrage alimente principalement le hameau des Bories et l'habitat diffus alentour.
- Réservoir *Gorjan* situé au sommet du *Puech Gorjan*. Il est composé d'une cuve de 800 m³. Cet ouvrage alimente principalement les *ZAE des Tanes Basses et de La Salamane*.

Une réserve est disponible sur le site du réservoir de Gorjan. Elle peut être mobilisée pour la création d'un nouveau réservoir si cela s'avère nécessaire à terme, notamment s'il n'est plus possible d'assurer une réserve incendie minimale et une autonomie d'au moins 24h.

Article 3. ALIMENTATION ET RENDEMENT DU RESEAU

1. Adduction

Le réseau d'adduction se compose de :

- Adduction d'eau brute (des captages Aveyro et Mas de Mare à l'usine de traitement du Mas de Mare) : 946 mètres, principalement en fonte diamètre 200 mm ;
- Adduction d'eau potable (de l'usine de traitement du Mas de Mare aux réservoirs de l'ex SEPAC dont Gorjan, Cabrié I, II et III et Pioch) : 15,37 km, principalement en fonte diamètre 150 et 200 mm.

2. Distribution de l'eau

À l'échelle de l'ex SEPAC, le réseau de distribution totalise 89,82 km de canalisations. Celui de Clermont-l'Hérault est le plus important avec quelques 69 km de canalisations.

Le réseau présente de nombreuses impasses hydrauliques. Elles peuvent occasionner, le cas échéant, des pertes de pression ou des surpressions qui peuvent être à l'origine de la formation de fuites en réseau notamment. Certaines auraient pu être évitées, notamment dans certains lotissements récents qui ne se terminent pas eux-mêmes en impasse. Les nouveaux réseaux devront limiter autant que possible la formation de nouvelles impasses hydrauliques afin de privilégier la circulation de l'eau et le maintien d'une pression constante.

La desserte du secteur de La Cavalerie est assurée à ce jour par les réseaux présents à la fois sur le chemin de Cinq Heures et l'avenue Raymond Lacombe. L'urbanisation de ce secteur de la commune devra privilégier le maillage du réseau de distribution pour optimiser son fonctionnement et limiter les variations de pression et le risque de fuite qu'ils peuvent engendrer en cas de surpression significative et prolongée dans le temps.

Le taux de renouvellement du réseau est 0,3% en 2020.

3. Équipements du réseau

Le réseau de Clermont-l'Hérault est équipé de 3 surpresseurs pour assurer la distribution de l'eau potable dans les secteurs non desservis en gravitaire :

- Surpresseur EDF : desserte du sud de la ville en direction de Nébian ;
- Surpresseur Joly : desserte des quartiers hauts du centre historique ;
- Surpresseur Maison de retraite : desserte du chemin de Cinq Heures.

4. Consommation en eau potable

Le nombre d'abonné est en constante augmentation et témoigne du dynamisme démographique de l'ex SEPAC. En 2020, ils sont 5 497, soit 3% de plus qu'en 2019 et dont 103 abonnés non domestiques.

La consommation en eau reste stable en 2020 par rapport à 2019 et s'établit à 665 037 m³ dont 31 449 m³ liée aux abonnés non domestiques. Toutefois, au regard des années précédentes, la consommation en eau est en hausse (Cf. tableau ci-dessous).

Volumes comptabilisés ramenés à 365 jour en m ³	2017	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Abonnés domestiques	605 335	575 746	634 287	633 588	-0,1%
Abonnés non domestiques	34 154	33 655	37 627	31 449	-16,4%
Total comptabilisé	639 489	609 401	671 914	665 037	-1,0%

Évolution de la consommation d'eau sur le territoire de l'ex SEPAC

Source : RPQS 2020 du service public de l'eau potable

5. Rendement du réseau d'eau potable

Les données pour l'année 2020 établissent le rendement du réseau d'eau potable à 76,3%. Ce taux est largement supérieur au rendement Grenelle calculé à 68,7% en 2020, mais également supérieur au 75% prescrit dans le SDAGE Rhône-Méditerranée. Ce taux peut encore être amélioré dans les années à venir.

Article 4. QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) suit la qualité de l'eau potable dans la commune de Clermont-l'Hérault. Elle effectue pour cela des prélèvements sur le réseau principal.

Les derniers résultats annuels de 2020 font état de 100% de conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet.

Article 5. BILAN BESOINS/RESSOURCES



Paulhan, le 05 Juin 2023

Monsieur Gérard Bessière
Maire de Clermont L'Hérault
Place de la Victoire
34800 CLERMONT L'HERAULT

Pôle intercommunal de l'Eau
Référence 2023/188/ FP
Affaire suivie par : Florian PONTRAMON
f.pontramon@cc-clermontais.fr

Objet : Alimentation en eau potable de la commune de Clermont l'Hérault

Monsieur le Maire,

La commune de Clermont l'Hérault fait partie de l'UDI de Clermont constitué également des communes suivantes :

- Commune de Nébian ;
- Commune de Villeneuve ;
- Commune de Lacoste Bourg (hors hameau du Mas Audran) ;
- Commune de Lieuran Cabrières – Hameau du Mas Roujou.

Cet UDI est alimenté en eau potable par les ressources suivantes :

Ressource	N° arrêté de DUP	Volumes disponibles
Aveyro	34-2022-11-13441 du 22/11/23	2000 m ³ /jour
Mas de Mare	34-2022-11-13441 du 22/11/23	2000 m ³ /jour
Pont de l'amour	034-DUP-0214 Du 19/10/1977	1 800 m ³ /jour
Vallombreuse	Procédure en cours suite Rapport hydro du 12/3/2007	600 m ³ / jour
TOTAL		6 400 m³/j

Tableau 1 : Volumes autorisés.

L'arrêté de DUP du captage du Mas de Mare, permet son exploitation jusqu'au 12 juillet 2032.

Ainsi considérés, les volumes disponibles pour les besoins en eau potable sont de 6 400 m³/j à l'horizon 2032.

Communauté de communes du Clermontais
Espace Marcel VIDAL,
20 avenue Raymond Lacombe - BP 40
34800 CLERMONT L'HERAULT

tél. 01 67 88 95 50
www.cc-clermontais.fr
CommunautéCommunesClermontais

ASPIRAN | BRIGNAC | CABRIÈRES | CANET | CEYRAS | CLERMONT L'HÉRAULT | FONTÈS | LACOSTE |
LIAUSSON | LIEURAN-CABRIÈRES | MÉRIFONS | MOURÈZE | NÉBIAN | OCTON | PAULHAN | PÉRET |
SAINT-FÉLIX-DE-LODEZ | SALASC | USCLAS-D'HÉRAULT | VALMASQLE | VILLENEUVETTE

Document d'urbanisme en vigueur sur l'UDI de Clermont.

Les données de prospective démographique disponibles sont les suivantes :

Commune	Document d'urbanisme	Prospective démographique
Clermont l'Hérault	Projet de PLU	11 200 habitants en 2032
Lacoste village + Mas Audran	PLU – Nov 2019	420 habitants horizon 2030
Lieuran village + Mas Roujou	PLU – Déc 2017	430 habitants horizon 2030
Nébian	PLU – Juin 2004	Absence de prospective
Villeneuvevette	RNU	Absence de prospective

Tableau 2 Synthèse des documents d'urbanisme.

Prospective démographique à l'horizon 2032

Pour les communes de Villeneuvevette et Nébian, à défaut de prospective démographique établie, nous proposons de considérer les projections démographiques retenues et validées lors de l'élaboration du Schéma Directeur intercommunal, à savoir :

Commune	Population permanente considérée Source : SDAEP.
Nébian	1 900 habitants en 2030
Villeneuvevette	74 habitants en 2030

Tableau 3 : Population permanente à l'horizon 2030 pour Nébian et Villeneuvevette.

Afin d'établir la population permanente à l'horizon du PLU de Clermont l'Hérault (2032), nous considérons un taux d'accroissement démographique entre 2030 et 2032 de 1,5% an (accroissement démographique du SCOT Pays cœur d'Hérault).

Pour les communes de Lieuran Cabrières et Lacoste, seule la population concernée par l'UDI est retenue, à savoir :

- Hameau du Mas Roujou pour Lieuran Cabrières ;
- Lacoste Bourg pour Lacoste.

Selon ces hypothèses la population permanente à l'horizon 2032 atteint 13 670 habitants

Commune	Nombre d'habitants permanents l'horizon 2032
Clermont l'Hérault	11 200
Lacoste village	372
Lieuran Mas Roujou	65
Nébian	1 957
Villeneuvevette	76
Total	13 670

Tableau 4 : Population permanente à l'horizon 2032

Définition des besoins du jour de pointe 2032 :

Pour cet UDI, le besoin en eau du jour de pointe, basé sur un taux de présence des habitants permanents et d'un taux de capacité d'accueil touristique de 90%, a été estimé à 5 389 m³ à échéance 2030.

Sur la base de ces mêmes hypothèses, le besoin en eau du jour de pointe à échéance 2032 est estimé à 5 481 m³

Adéquation besoins / ressources à l'horizon 2032 :

Selon les prospectives démographiques et les ressources disponibles, le bilan besoins ressources du jour de pointe 2032 établit un excédent de 919 m³/jour.

Ainsi à l'horizon 2032, les besoins du jour de pointe seront satisfaits par les ressources d'ores et déjà exploitées.

Ressource	Volumes disponibles	Besoins calculés horizon 2032	Différence ressources disponibles / besoins calculés 2032
Aveyro	2000 m ³ /jour	5 481m ³ / jour	+ 919 m ³ / jour
Mas de Mare	2000 m ³ /jour		
Pont de l'amour	1 800 m ³ /jour		
Vallombreuse	800 m ³ / jour		
Total	6 400 m³/ jour	5 481 m³/ jour	+ 919 m³/ jour

Tableau 5 : Bilan besoins ressource à l'horizon 2032

Perspectives post-2032 :

La Communauté de communes a procédé durant l'été 2022 à des recherches d'eau en vue de déplacer le captage du Mas de Mare tout en conservant une capacité de production importante.

La réalisation de forage de reconnaissance et d'essais de pompage à l'été 2023 permettra d'apprécier la capacité de production des forages du Mas de Mare dans leur future configuration.

Par ailleurs, la commune de Brignac est alimentée par un forage indépendant, le champ captant des Rivières, dont l'autorisation actuelle est de 200 m³/jour. Cependant l'avis de l'hydrogéologue agréé précise une capacité de production de cet ouvrage de 100 m³/h soit 2 000 m³/jour.

En considérant donc une capacité de production de ce forage à 2 000 m³/jour, nécessitant une révision de la DUP, celui-ci disposerait d'un reliquat de **plus de 1 800 m³/j** (après déduction des besoins propres à la commune de Brignac).

Le programme Pluriannuel d'investissements pour la période 2023 – 2030 comprend l'ensemble des investissements nécessaire pour couvrir l'ensemble des besoins en eau exprimés après 2032. Ces investissements concernent notamment :

- Le déplacement des forages du Mas de Mare ;
- La création d'une interconnexion entre les forages du Mas de Mare et le champ captant des Rivières.

Espérant avoir répondu aux remarques formulées par les services de l'Etat, le Pôle intercommunal de l'Eau se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

Claude REVEL



Article 6. LE PROJET DU PLU EN FAVEUR DE LA LIMITATION DES BESOINS EN EAU

Le PLU met en place diverses mesures permettant de limiter le besoin en eau potable :

- Le règlement du PLU exige l'utilisation d'essences locales, adaptées au climat méditerranéen et à la sécheresse. Cette exigence doit contribuer à réduire les besoins en arrosage, tant pour les espaces publics que pour les espaces privés (jardins des particuliers notamment).
- Le PLU favorise également la densification du tissu urbanisé et à urbaniser. À travers cette mesure, précisée par le règlement et les OAP, la taille des jardins tend à diminuer. Bien un coefficient d'espace libre de pleine terre minimal soit imposé, la taille des jardins tend à diminuer significativement par rapport aux lotissements des années 2000 et 2010. Ainsi, les besoins en arrosage des particuliers sont limités.
- Dans le secteur de la Cavalerie, principal site d'urbanisation future inscrit au PLU, le choix a été fait à travers les OAP d'aménager un « jardin méditerranéen » dans les espaces inondables et espaces verts du futur quartier. Ce choix doit permettre de favoriser l'utilisation d'essence peu consommatrices en eau et résistante à la sécheresse, mais aussi d'éviter la création de grands espaces de pelouse très consommateurs en eau et qui ne sont pas cohérents avec le climat local.
- Le PLU préconise également la récupération et la réutilisation des eaux de pluie pour un usage domestique (sanitaire et arrosage des jardins) afin de réduire la pression sur la ressource en eau (limiter la production d'eau potable).
- Le choix des zones urbaines et à urbaniser permet également d'envisager un réseau d'eau potable maillé et limitant la création d'impasses hydrauliques qui peuvent être source potentielle de désordres et perte d'efficacité (surpression en bout de canalisation pouvant contribuer à favoriser la création de fuites...).

Article 7. CONCLUSION

Le projet du PLU de Clermont-l'Hérault est cohérent avec les ressources en eau potable à l'horizon fin 2032 et favorise l'économie d'eau potable.

Pour autant, il sera nécessaire de veiller à ce que la ressource en eau reste en adéquation avec les perspectives de croissance démographique.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Article 1. CONTEXTE - PREAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune a transféré la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais.

La gestion de l'eau potable et l'assainissement est assurée par un service en régie appelé Inter'ceau. La structure est implantée sur la commune Paulhan (Communauté de Communes du Clermontais). Le service public eau et assainissement a pour objectif d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur, puis de collecter et de traiter les eaux usées avant leur retour au milieu naturel. La Communauté de Communes du Clermontais n'est pas entièrement gérée par Interc'eau. Les communes de Clermont-l'Hérault, Nébian et Villeneuve restent gérées par la SAUR. À Péret, la Pérotoise reste gestionnaire au nom de la Communauté de Communes. Enfin pour la commune de l'Usclas-d'Hérault, la gestion de l'eau potable est assurée par le syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Hérault.

La Communauté de Communes du Clermontais a adopté son Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées intercommunal. Ce document assurera une vision globale de la situation du territoire et les perspectives futures.

Article 2. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

L'ensemble de la commune n'est pas couvert par le réseau d'assainissement collectif. De nombreux écarts sont concernés par l'assainissement autonome, tout particulièrement autour du hameau des Bories, sur le Puech Castel, le Mont Caylus, Roque Seque ou encore dans la plaine de la Lergue et du Rhônel.

Les dernières données 2023 de la CCC indiquent 153 installations conformes et 123 non conformes lors des contrôles réalisés sur cette année, environ 40 ont été non contrôlés. Cela représente 55,43% d'installations contrôlées conformes.

AVIS DE CONFORMITE AU 01/01/2024	NBRE ANC	TX ANC	REHABILITATION ANC (DEPUIS 2009)	NOUVELLE ANC (DEPUIS 2009)
ANC STRICTEMENT CONFORMES	67	24,28%	44	17
ANC EN BON FONCTIONNEMENT	86	31,16%	12	4
ANC CONFORMES	153	55,43%		
ANC NON CONFORMES	44	15,94%	3	3
ANC NON CONFORMES AVEC RISQUES AVERES	70	25,36%	1	3
ABSENCE ANC	9	3,26%	0	0
ANC NON CONFORMES	123	44,57%		
TOTAL CONTRÔLE	276	100,00%	60	27
AVIS NON CONNU (estimation ANC non contrôlés)	40	/		

Le Schéma Directeur d'Assainissement prévoit dans son programme des travaux le raccordement à l'assainissement collectif du secteur de La Ramasse sur le Mont Caylus. Il s'agit d'une priorité 1 pour la CCC. D'autres secteurs, moins prioritaires, sont susceptibles d'être raccordés à terme dont la rive Joseph Delteil (priorité 1), le Domaine Jalaguier (future ZAC de la Cavalerie, priorité 2), le quartier de la Faïence (priorité 3), la route de Liausson (les Bories ouest, non prioritaire) et le chemin de Cinq Heures (non prioritaire).

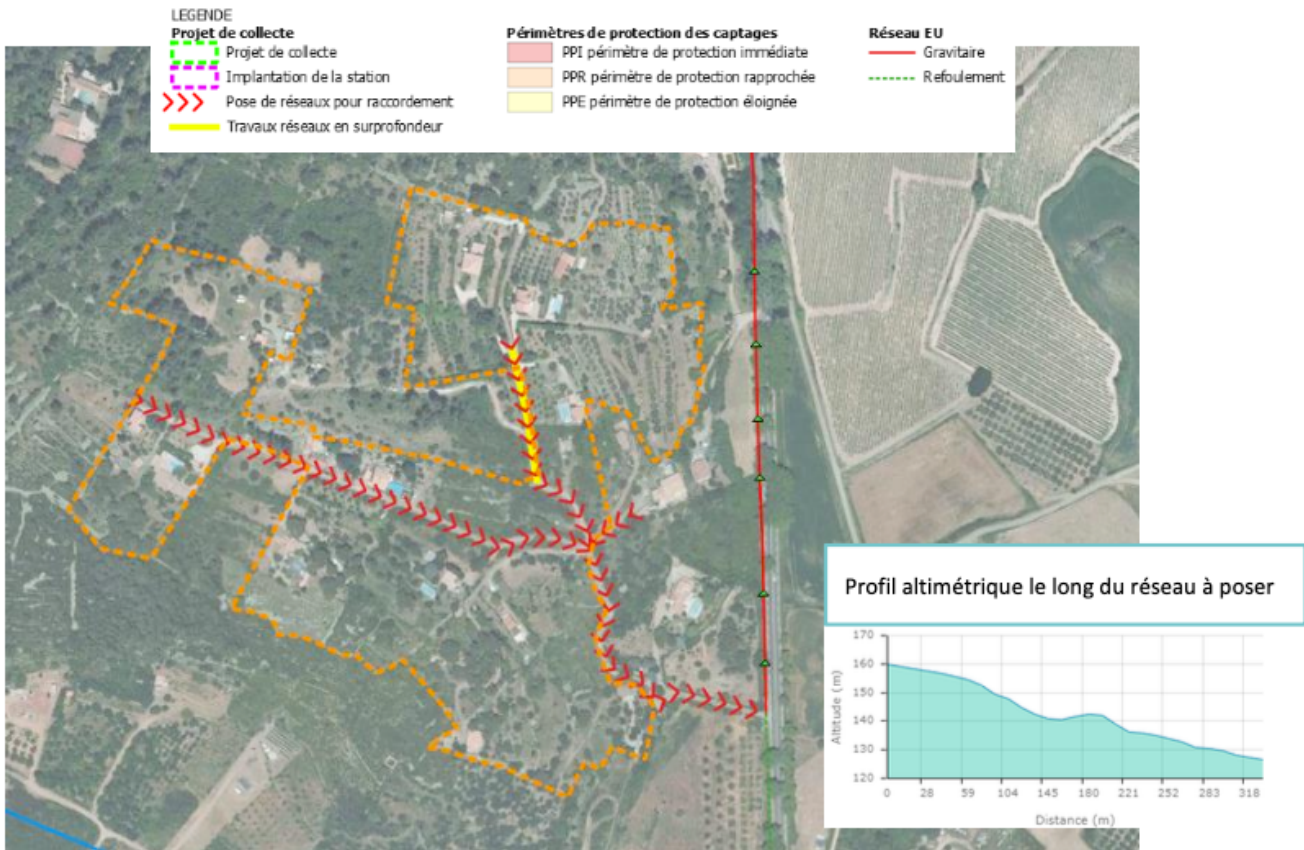


Figure 1. Raccordement à l'assainissement collectif de La Ramasse
 Source : Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées - CCC

Article 3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Clermont-l'Hérault dispose de deux unités de traitement des effluents :

- La station du Salagou qui traite les eaux usées des activités de loisirs autour du lac, dont le camping ;
- La station du Rhône qui traite les eaux usées de la ville et des zones d'activités économiques, dont La Salamane.

1. Station du Salagou

La station du Salagou a une capacité nominale de 1 000 équivalent-habitants (EH). Elle est située sur les rives du lac, à environ 400 mètres au sud-est du camping.

La charge maximale en entrée en 2020 est de 34 EH. Entre 2014 et 2020, la pointe s'établit à 400 EH pour l'année 2017.

La faible capacité et la faible charge en entrée de cet équipement est lié à sa vocation : la STEP est destinée à traiter les effluents des activités du Lac du Salagou (restaurants, camping...), aucune habitation n'est raccordée à ce réseau.

La filière de traitement retenu pour le fonctionnement de la station est :

- Eau – Lagunage naturel ;
- Boue – Stockage boues liquides.

Le point de rejet de la station est le Lac du Salagou. Le milieu récepteur présente une sensibilité au phosphore (arrêté du 4 juin 2010).

Au regard de la réglementation nationale, la STEP est conforme en équipement et en performance.

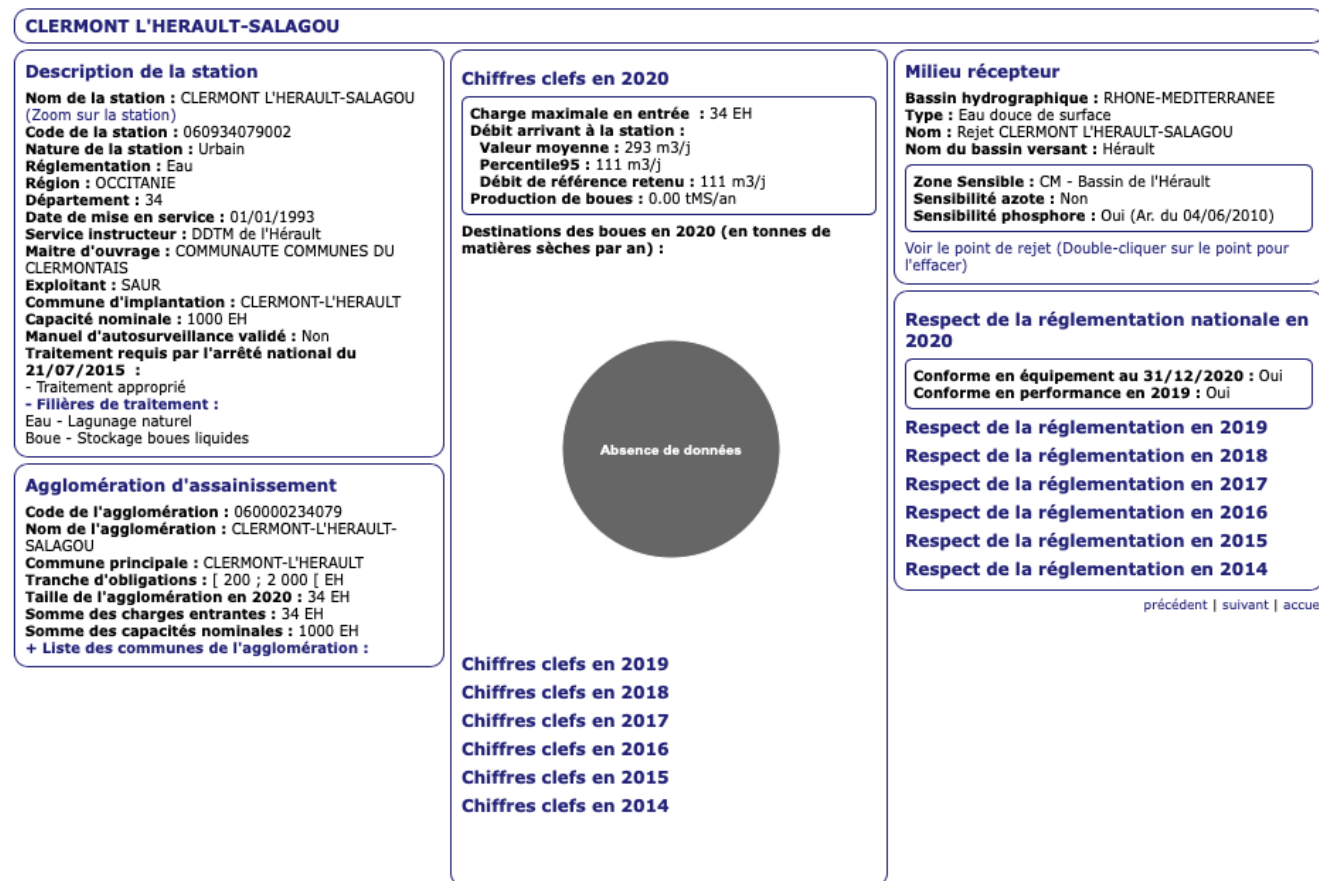


Figure 2. Fiche STEU Clermont-l'Hérault – Salagou
 Source : MTE, ROSEAU, décembre 2021

Système d'assainissement collectif de CLERMONT L'HERAULT- Salagou - 2022

CONFORME

Capacité nominale de la station	60 kg/j DBO5 soit 1 000 EH
Débit nominal de la station	150 m ³ /j
Débit de référence de la station	180 m ³ /j

Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	57 kg/j DBO5 soit 950 EH
% de la capacité nominale	94%
Capacité résiduelle (valeur arrondie)	50 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 27/10/2022.

La station est en limite de **capacité organique**.

Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	78 m ³ /j
% du débit nominal	52%

Conformité 2021

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie		
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

Observation : la station de Clermont l'Hérault – Salagou est évaluée conforme par défaut en performance en 2022, en l'absence de rejet.

L'absence de rejet en sortie de lagune est anormal.

Le service police de l'eau attend un point complet sur les charges organiques raccordées ainsi que l'état hydraulique du système de collecte et de la station.

2. Station du Rhône

La station du Rhône a une capacité nominale de 22 033 équivalent-habitants (EH). Elle est située sur la rive gauche du Rhône (cours d'eau qui traverse la ville d'ouest en est jusqu'à sa confluence avec l'Hérault) et le long de la RD4 et de l'A75. Excepté quelques écarts ou hameaux en assainissement individuel, l'ensemble de la commune est raccordé à la station, y compris la ZAE de La Salamane. Les communes de Nébian et Villeneuve sont également raccordées à cette station.

La charge maximale en entrée en 2020 est de 15 283 EH. Entre 2014 et 2020, la pointe s'établit à 21 525 EH pour l'année 2015. Cette valeur est à relativiser, elle est liée aux violentes intempéries de cette même année qui se sont abattues dans le secteur (300 mm de pluie en moins de 3h).

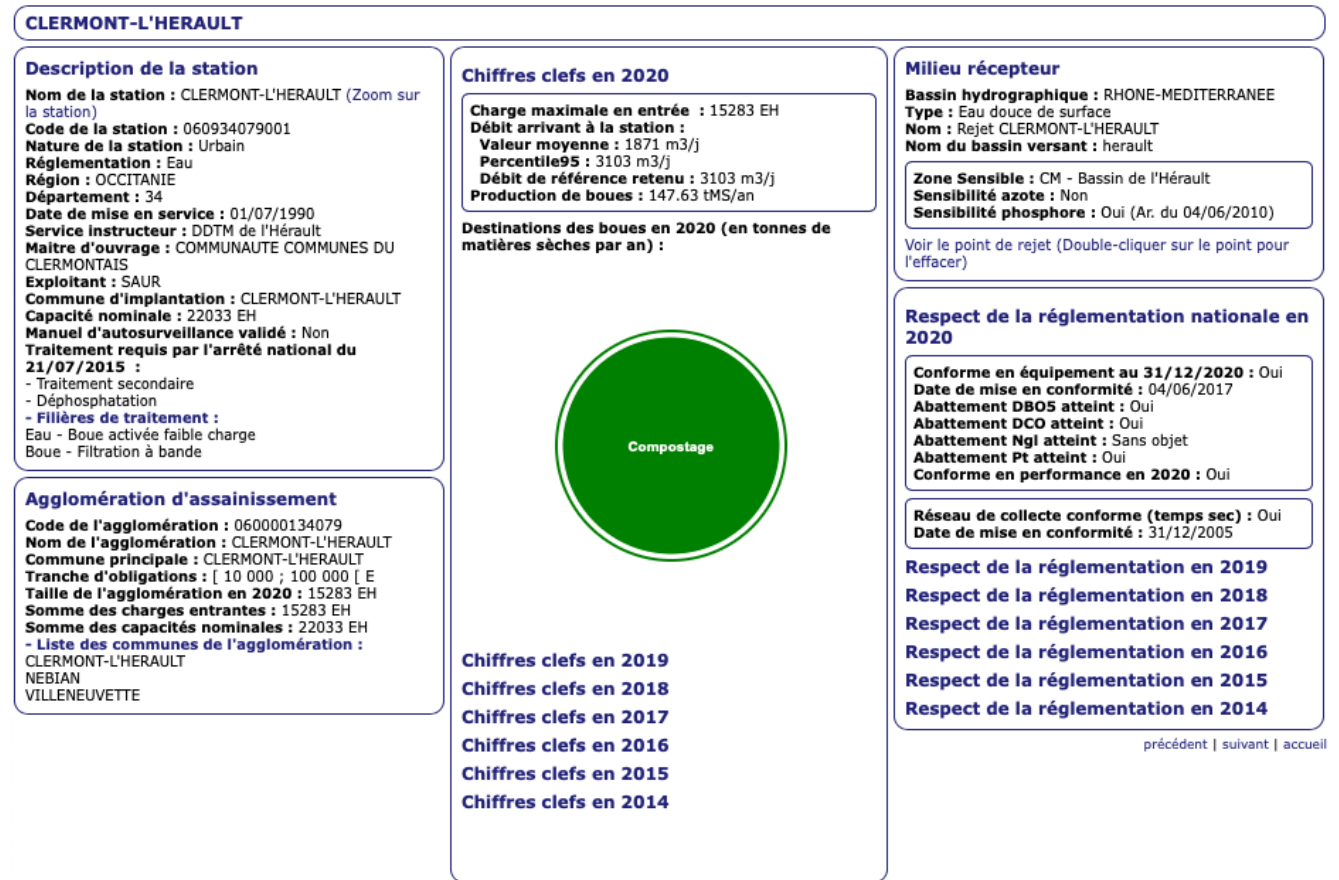
La filière de traitement retenu pour le fonctionnement de la station est :

- Eau – Boue activée faible charge ;
- Boue – Filtration à bande.

L'ensemble des boues produites en 2020 (351 tonnes) ont fait l'objet de compostage.

Le point de rejet de la station est le Rhône. Le milieu récepteur présente une sensibilité au phosphore (arrêté du 4 juin 2010).

Au regard de la réglementation nationale, la STEP est conforme en équipement et en performance.



Source : MTE - ROSEAU - Décembre 2021

Figure 3. Fiche STEU Clermont-l'Hérault – Rhône
Source : MTE, ROSEAU, décembre 2021

Système d'assainissement collectif de CLERMONT L'HERAULT - 2022

CONFORME

Capacité nominale de la station	1 332 kg/j DBO5 soit 22 200 EH
Débit nominal de la station	3 500 m³/j
Débit de référence de la station	4 550 m³/j
PC95 retenu pour la conformité nationale 2022 (évalué sur 5 ans - période 2017-2021)	2 992 m³/j

Analyse de la charge organique

Charge brute de pollution organique (CBPO)	609 kg/j DBO5 soit 10 200 EH
% de la capacité nominale	46 %
Capacité résiduelle (valeur arrondie)	12 000 EH

La charge brute de pollution organique (CBPO) correspond à la charge journalière maximale entrante des bilans sur toute l'année. CBPO retenue : le 06/03/2022

Analyse de la charge hydraulique

Débits entrant - moyenne	1 770 m³/j
% du débit nominal	51 %

Conformité 2022

Ouvrage	Critères de conformité	Conformité	Remarques
SYSTÈME DE COLLECTE	Collecte par temps sec	Oui	
	Collecte par temps de pluie	Oui	
STATION	Équipements de la station	Oui	
	Performance de la station	Oui	

Observation : la station de Clermont l'Hérault est évaluée conforme en performance locale en 2022.

Le service police de l'eau a bien noté que la communauté de communes n'était pas l'exploitant de la station en 2022.

Il a aussi noté les actions et travaux déjà entrepris pour les problèmes de débits parasites sur le point de déversement A2 (54 déversements en 2022), ainsi que les travaux de réhabilitation du système de collecte dans le centre ancien.

3. Réseau d'assainissement

Les zones urbaines de Clermont-l'Hérault sont couvertes par le réseau d'assainissement collectif, y compris les secteurs d'urbanisation future de La Cavalerie et de l'Arnet.

Le réseau d'assainissement se compose de plusieurs conduites principales et de nombreux postes de refoulement. En outre, les effluents de Villeneuve, Nébian, La Salamane, Les Tanes Basses, le centre aquatique, l'aire d'accueil des gens du voyage et Les Bories sont acheminées à la STEP grâce à des postes de refoulement.

Au total, le réseau d'assainissement de Clermont-l'Hérault se compose de 90,4 km de canalisations dont :

- 65,6 km en gravitaire (55,95 km à Clermont-l'Hérault) >> 85% du réseau ;
- 14,67 km en refoulement (9,9 km à Clermont-l'Hérault) >> 15% du réseau.

Le réseau de la STEP du Salagou totalise 2 km de canalisations.

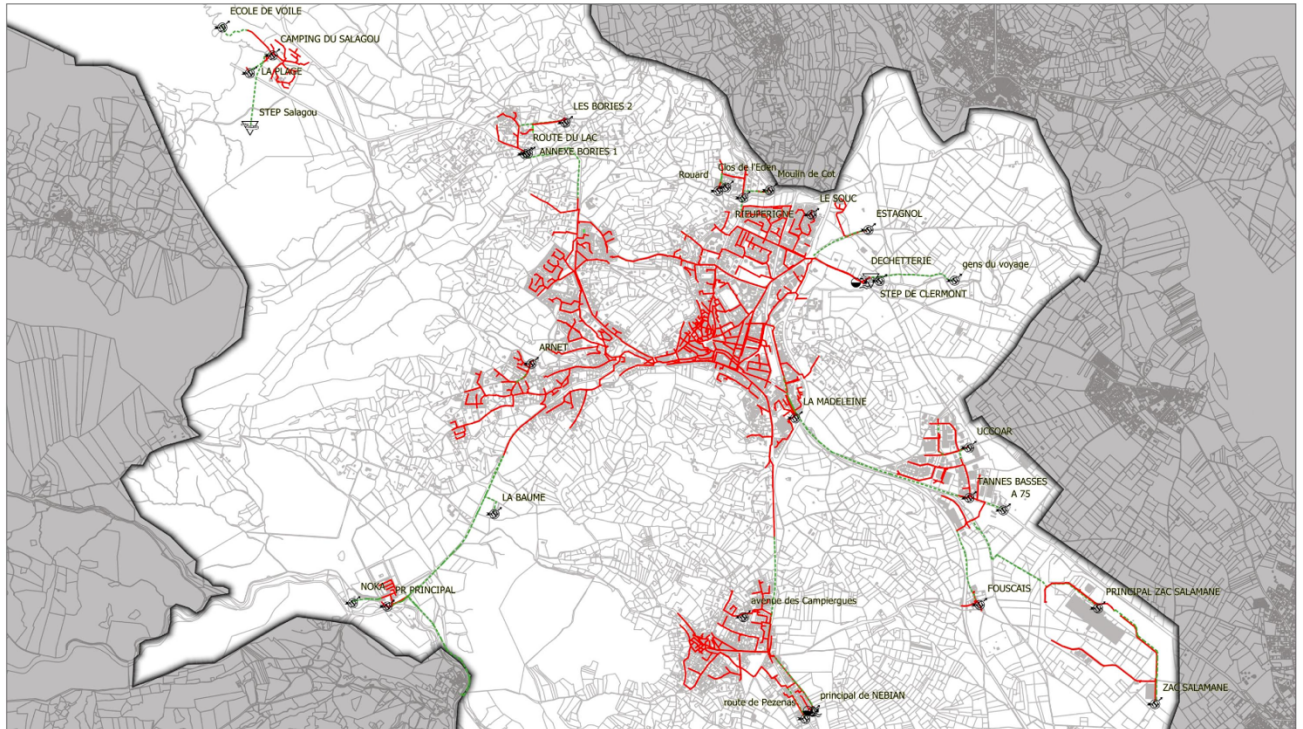
Au vu de la charge entrante maximale, des perspectives de croissance démographique et de l'absence de nouveau développement économique majeur portés par le PLU, la station d'épuration du Ronel sera en mesure de répondre aux besoins futurs à l'horizon 2030 et au-delà. Une attention particulière doit être portée sur la STEP du Salagou qui est en limite de capacité organique.



Communauté de Communes du Clermontais
Elaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées

3

Plan des réseaux - Commune de CLERMONT L'HERAULT, NEBIAN et VILLENEUVETTE



Carte élaborée par Cereg le 24/03/2020 | Source : fonds IGN - Cadastre goulfr etc.

LEGENDE

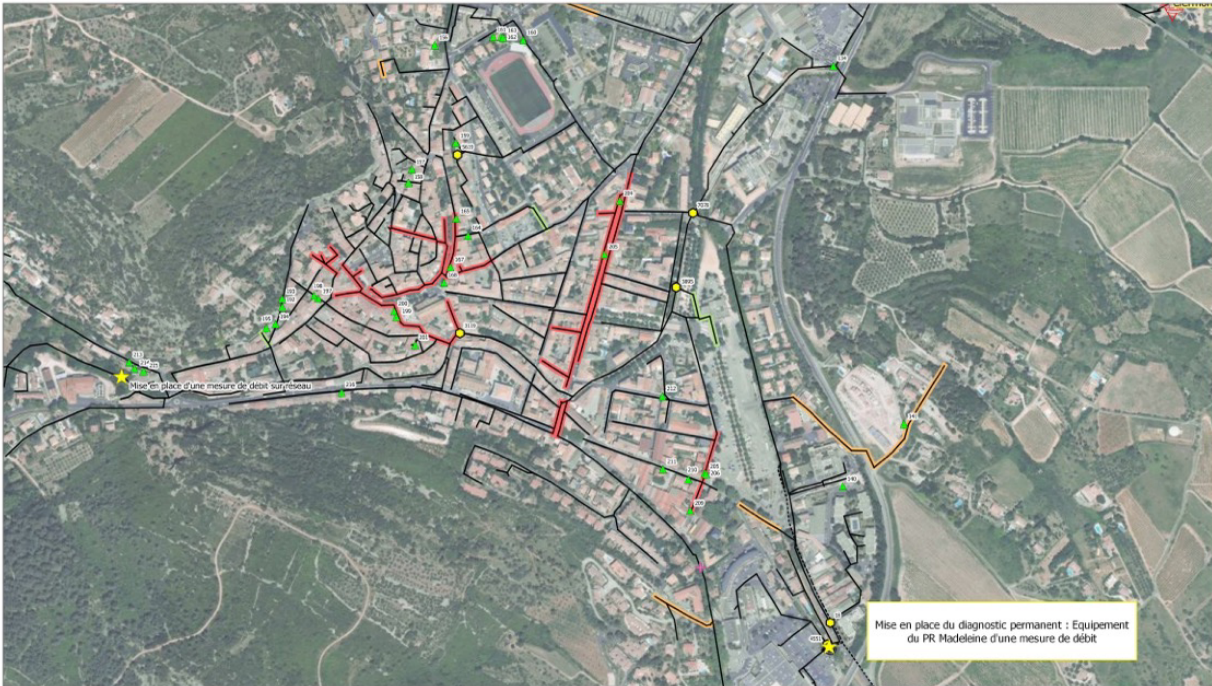
- | | | |
|-----------------------|------------------------|--------------------------------|
| Ouvrages particuliers | Collecteurs | Limites communales clermontais |
| Poste de relevage | Gravitaires eaux usées | |
| Station d'épuration | Gravitaires unitaires | |
| | Refoulement | |



De nombreux travaux sur le réseau sont programmés dans le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CCC.



Communauté de Communes du Clermontais
Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées
Clermont périphérie nord - Synthèse des travaux



Carte élaborée par Cereq le 26/07/2021 | Source : fonds IGN

LEGENDE			
Ouvrages d'assainissement	Réseaux d'assainissement actuels	● Reprises de regard de visite	Interventions sur réseaux
▲ STEP	— Gravitaires	✦ Action ponctuelle sur réseaux	■ Priorité 1
⚙ Poste de refoulement	----- Refoulement	★ Mise en place du diagnostic permanent	■ Priorité 2
	Interventions ponctuelles		■ Priorité 3
	▲ Intervention "fumée"		



Communauté de Communes du Clermontais
Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées
Clermont périphérie nord - Synthèse des travaux



Carte élaborée par Cereq le 26/07/2021 | Source : fonds IGN

LEGENDE			
Ouvrages d'assainissement	Réseaux d'assainissement actuels	● Reprises de regard de visite	Interventions sur réseaux
▲ STEP	— Gravitaires	○ Interventions sur ouvrages	■ Priorité 1
⚙ Poste de refoulement	----- Refoulement	★ Mise en place du diagnostic permanent	■ Priorité 2
	Interventions ponctuelles		■ Priorité 3
	▲ Intervention "fumée"		





Communauté de Communes du Clermontais
Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées
Clermont périphérie est - Synthèse des travaux



Carte élaborée par Cereg le 26/07/2021 | Source : fonds IGN

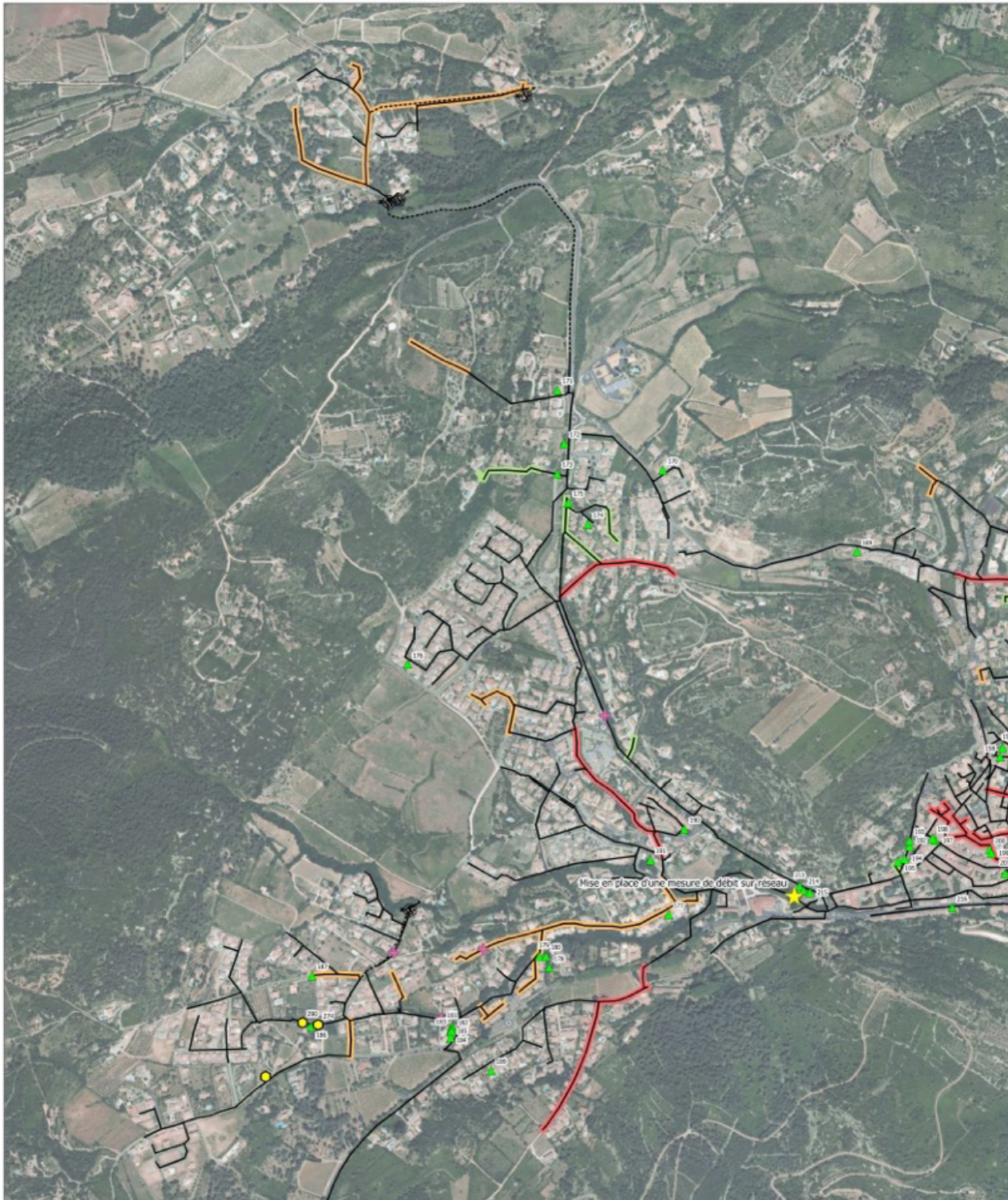
LEGENDE			
Ouvrages d'assainissement	Réseaux d'assainissement actuels	Reprises de regard de visite	Interventions sur réseaux
STEP	Gravitaire	Reprises de regard de visite	Priorité 1
Poste de refoulement	Refoulement	Interventions sur ouvrages	Priorité 2
	Interventions ponctuelles	Mise en place de diagnostic permanent	
	Intervention "fumée"		



1:11 000



Communauté de Communes du Clermontais
Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées
Clermont périphérie ouest - Synthèse des travaux



Carte élaborée par Cereg le 26/07/2021 | Source : fonds IGN

LEGENDE

Poste de refoulement

Réseaux d'assainissement actuels

Gravitaire

Refoulement

Interventions ponctuelles

Intervention "fumée"

Reprises de regard de visite

Action ponctuelle sur réseaux

Mise en place du diagnostic permanent

Interventions sur réseaux

Priorité 1

Priorité 2

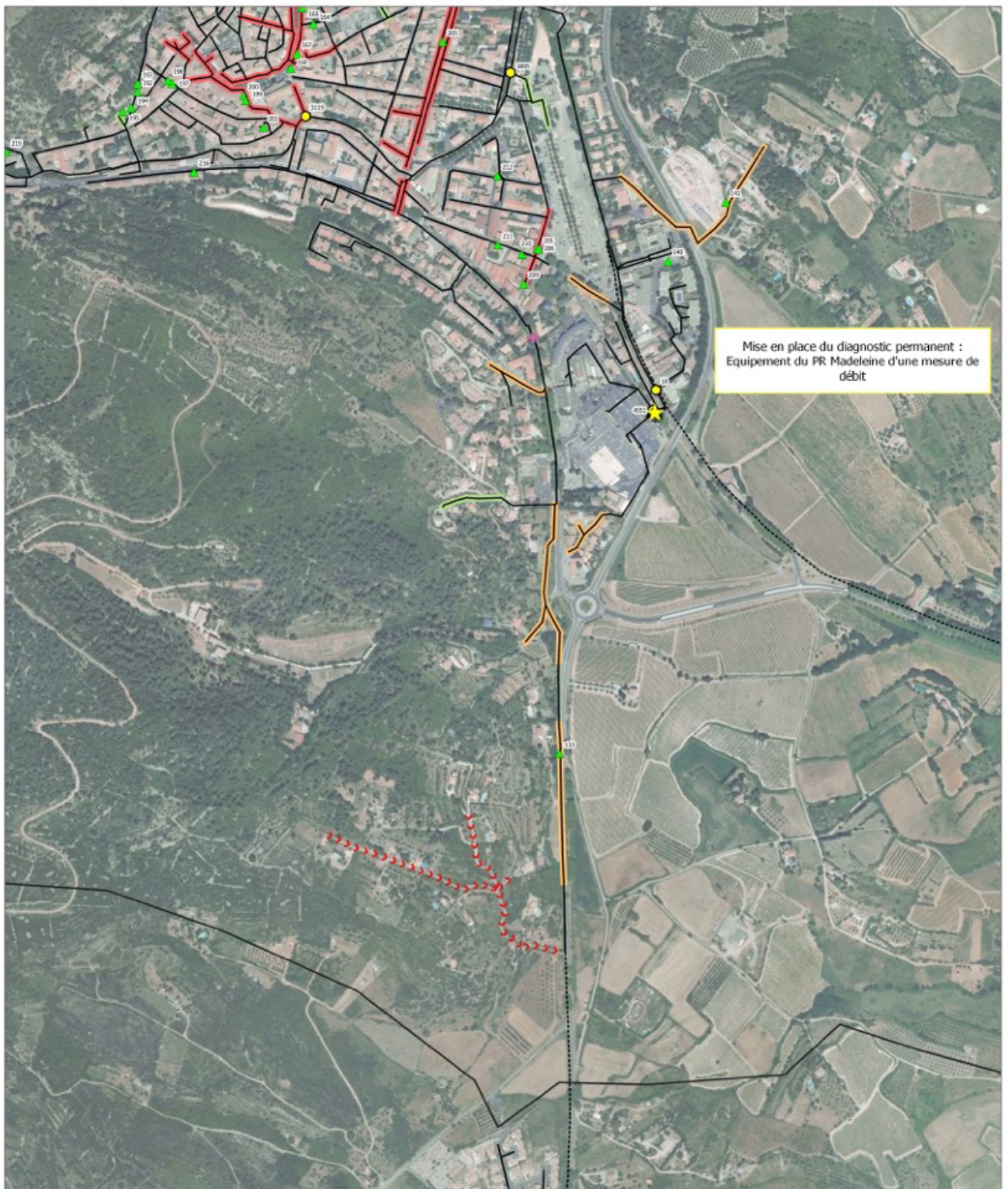
Priorité 3



1:8 000



Communauté de Communes du Clermontais
Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées
Clermont périphérie sud - Synthèse des travaux



Carte élaborée par Cereg le 28/07/2021 | Source : fonds IGN

LEGENDE

Poste de refolement
Réseaux d'assainissement actuels
Gravitaire
Refolement

Interventions ponctuelles

Intervention "fumée"
Reprises de regard de visite
Action ponctuelle sur réseaux

Mise en place du diagnostic permanent

Raccordement de zones en ANC
Pose de réseaux gravitaire

Interventions sur réseaux

Priorité 1
Priorité 2
Priorité 3



1:6 000

Article 4. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le zonage d'assainissement a été approuvé à l'issue de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement Collectif intercommunal de la Communauté de Communes du Clermontais.

Les futurs sites d'urbanisation sont inscrits dans les zones à raccorder dans l'actuel zonage à l'échelle communale. Le nouveau zonage est établi en cohérence avec le projet communal de Clermont-l'Hérault et les secteurs de l'Arnet et de La Cavalerie seront raccordés au réseau d'assainissement collectif et à la STEP de Clermont-l'Hérault.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Article 1. COMPETENCE

La compétence de la collecte des déchets a été transférée à la Communauté de Communes du Clermontois. Ses services sont chargés de la collecte des ordures ménagères et des emballages à recycler sur l'ensemble de ses communes membres. L'intercommunalité a délégué la collecte des ordures ménagères au syndicat mixte intercommunal Centre Hérault implanté à Aspiran depuis 1998 qui regroupe les EPCI :

- Du Clermontois
- De la Vallée de l'Hérault
- Du Lodévois & Larzac

Le territoire regroupe une population de 82 133 habitants au 1^{er} janvier 201 et couvre 20% de la superficie du département de l'Hérault.

Article 2. COLLECTE DES DECHETS

4. Collecte des déchets ménagers

La collecte s'effectue par bacs de tailles différentes en fonction de la taille des ménages et des logements (bacs plus petits dans le cœur ancien où il n'y a pas de possibilité de stockage). Les bacs doivent être sortis les jours de collecte au point de rassemblement prévus sur l'espace public. Le syndicat organise deux types de collecte : une pour les bacs « verts » (déchets de cuisine, déchets organiques, les petits déchets de jardin) et une autre pour les bacs « gris » pour les ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire tout déchet qui n'entre pas dans le champ du tri sélectif. Les habitants ont le choix entre le bac vert et un composteur individuel : 6 692 composteurs individuels sont dotés sur le territoire.

En matière de tri sélectif, les habitants sont invités à déposer leurs déchets « Emballages Ménagers Recyclables » dans les points tris disséminés sur l'ensemble du territoire. Le Syndicat Centre-Hérault se fixe l'objectif de couvrir une population d'au plus 250 habitants par point tri dans toutes les communes. En 2020, 27 points tris sont répertoriés à Clermont-l'Hérault, soit une densité de 250 à 500 habitants par point tri. Les points tris comprennent 4 types de collecte :

- Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) : la collecte d'EMR a fait l'objet d'une augmentation, elle est passée de 20,7 kg/habitant en 2019 à 22,1 kg/habitant en 2020 (+7,3%) ;
- Papier : la collecte de papier est une baisse constante et significative, elle est passée de 18,6 kg/habitant en 2019 à 15,2 kg/habitant en 2020 (-20,7%) qui peut être liée à différents facteurs, dont le ralentissement de l'activité économique pendant le confinement ;
- Verre : les quantités collectées sont en constante augmentation depuis 2014, elles sont passées de 39,1 kg/habitant en 2019 à 40,6 kg/habitant en 2020 ;
- Textile, linge et chaussures : la collecte représente 3 kg/habitant en 2020.

Au total, ce sont 80,9 kg/habitant de déchets qui ont été collectés en 2020 dans les points tris du territoire, soit une augmentation de 2,8%.

5. Collecte des autres déchets

Les déchetteries du Syndicat Centre-Hérault sont au nombre de 12 dont deux réservées aux professionnels et gros véhicules à Aspiran et Saint-André-de-Sangonis.

Les déchetteries permettent aux habitants de déposer les déchets non pris en charge par les collectes organisées dans les communes. En outre, tout-venant (encombrants), gravats, métaux, déchets végétaux, bois, cartons, emballages à recycler, verre, huiles minérales et végétales, batteries, piles, solvants, peintures, déchets d'équipements électriques et électroniques, textiles et radiographies peuvent être déposés à la déchèterie, en accès gratuit. La déchetterie est ouverte les matins et après-midi du mardi au samedi.

Clermont l'Hérault dispose d'une déchetterie intercommunale située route de Brignac sur la RD4.

6. Synthèse des déchets collectés

	Quantités collectées en tonnes			Quantités collectées en kg/hab.		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Population	79 006	80 019	81 094	79 006	80 019	81 094
Porte à porte						
Ordures Ménagères Résiduelles	16 806	16 323	16 908	213	204	209
Déchets alimentaires	2 863	2 725	3 173	36	34	39
Déchets collectés par les Com. de communes	19 669	19 048	20 082	249	238	248
Points tri						
Emballages Ménagers Recyclables	1 606	1 659	1 789	20	21	22
Papier	1 507	1 485	1 230	19	19	15
Verre	3 017	3 127	3 291	38	39	41
Textile Linge Chaussures	87	105	247 (SCH : 39)	1	1	3 (SCH : 0,5)
Déchèteries classiques						
Non recyclables	4 180	3 774	3 461	53	47	43
Inertes	5 643	5 446	3 966	71	68	49
Végétaux	4 294	3 570	3 336	54	45	41
Bois	1 870	1 948	1 656	24	24	20
Mobilier usagé	1 759	1 926	1 611	22	24	20
Métaux	1 172	1 213	1 152	15	15	14
Carton	952	1 009	893	12	13	11
DEEE	808	882	824	10	11	10
DDS	337	416	364	4	5	4
Bois combustibles	253	235	248	3	3	3
Plâtre	0	80	140	0	ε	2
Textile	NC	NC	85	NC	NC	1
Polystyrène	22	14	10	ε	ε	ε
Déchets collectés par le SCH	27 508	26 893	25 043	348	336	297
Autre						
Déchets municipaux	706	751	874	9	9	11
Déchets collectés sur le territoire	47 882	46 693	45 258	606	584	558

Tableau 1. Synthèse des tonnages collectés
Source : Syndicat Centre-Hérault

Article 3. VALORISATION DES DECHETS

À l'échelle du Syndicat Centre-Hérault, 55% des déchets produits et collectés, 55,5% sont valorisés :

- 28% par recyclage de matière ;
- 14% par concassage ;
- 12% par compostage ;
- 1% par valorisation énergétique.

Article 4. STOCKAGE, RECYCLAGE, ET ELIMINATION DES DECHETS

La plateforme de tri d'Aspiran assure une grande partie du prétraitement des déchets issus des collectes et des déchetterie (compactage notamment). Le Syndicat Centre Hérault assure le traitement uniquement de déchets verts (compostage) et des gravats et déchets inertes (fabrication de tout-venant, petit gravier...). Les produits issus de ce recyclage sont vendus par le syndicat.

Le Syndicat Centre Hérault a créé en 2013 la Ressourcerie Cœur d'Hérault à Clermont-l'Hérault. Elle a depuis été délocalisée à Saint-André-de-Sangonis dans la ZAE La Garrigues. Il s'agit d'un magasin de revente d'objets d'occasion à l'image des

magasins Emmaüs et qui favorise la réinsertion professionnelle. Les biens revendus sont issus d'un apport volontaire des habitants du Pays Cœur d'Hérault dans les déchetteries. En 2019, les objets réutilisables renvoyés vers la ressourcerie ont représenté 137 tonnes de déchets en moins.

Les modalités de traitement et de valorisation des déchets sont précisées par les deux graphiques suivants.

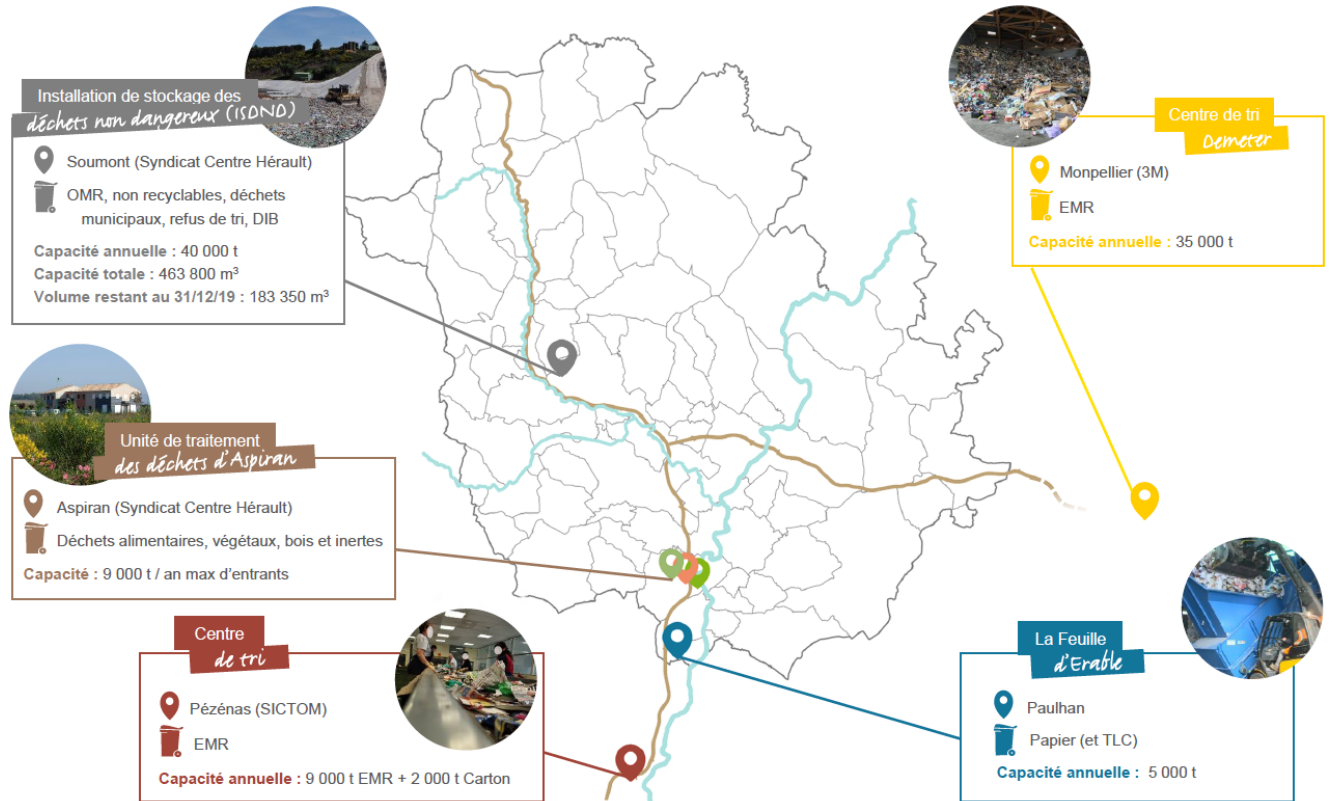
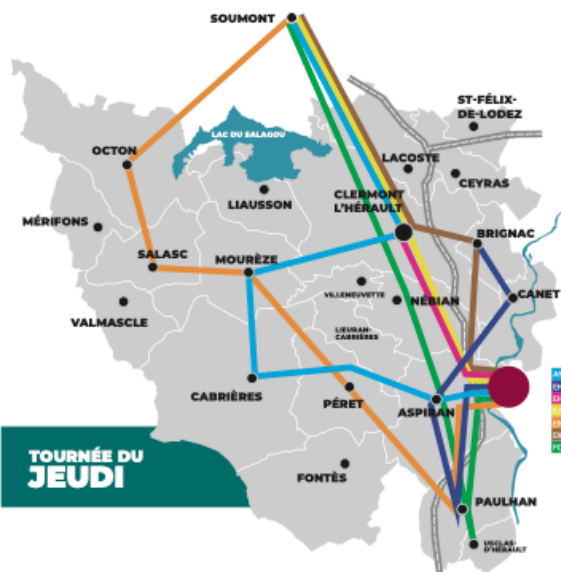
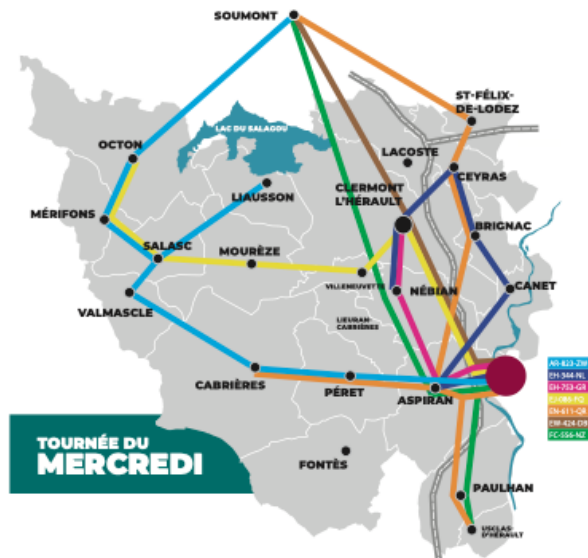


Figure 4. Schéma des installations de traitement sur et autour du territoire
Source : Syndicat Centre-Hérault

LE SYSTÈME DE COLLECTE

CARTES ET CALENDRIER DES TOURNÉES

7 VÉHICULES PAR JOUR
630 KM PAR JOUR



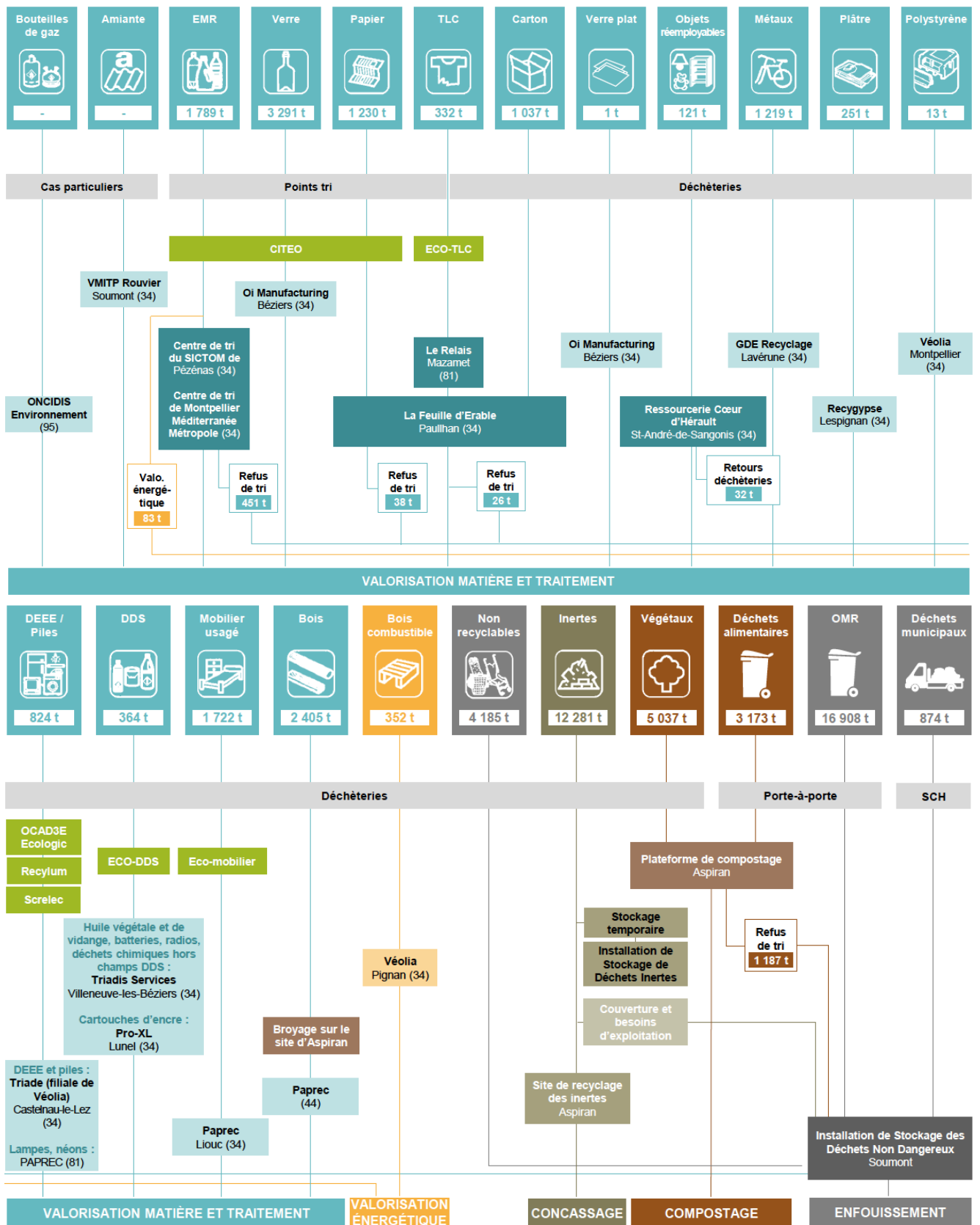


Figure 5. Schéma récapitulatif des flux de déchets
Source : Syndicat Centre-Hérault

COMMUNE DE CLERMONT-L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME